Campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Test de vérification des acquis

1-Dans les années soixante, quelle était la principale cause d'hospitalisation des femmes au Canada?

- ☐ La tuberculose
- ☐ Les avortements clandestins
- ☐ Les accouchements

2-Quels sont les pays où les taux d'avortement sont les plus bas?

- ☐ Ceux où l'avortement est légal
- ☐ Ceux où l'avortement est interdit?

3-Le nombre d'avortement est en augmentation au Canada

- ☐ Faux
- ☐ Vrai

4-Les personnes qui défendent le libre-choix souhaitent

- ☐ Que toutes les femmes aient recours à l'avortement
- ☐ Que chaque femme puisse prendre, sans jugement ni contrainte, des décisions éclairées quant à sa santé sexuelle, maternelle et reproductive.
- ☐ Que toutes les femmes utilisent la pilule contraceptive

5-Le libre-choix des femmes s'exerce au moment

- ☐ Du consentement à la relation sexuelle
- ☐ De l'utilisation d'une méthode contraceptive adaptée à sa réalité et à ses besoins
- ☐ De la décision de poursuivre ou de mettre terme à une grossesse
- ☐ De la décision sur les procédures désirées au moment de la naissance
- ☐ Toutes ces réponses

6-90% des avortements ont lieu avant

- ☐ 4 semaines de grossesse
- ☐ Entre 4 et 12 semaines de grossesse
- ☐ 20 semaines de grossesse

7-Combien de motions ont été déposées en chambre pour tenter de limiter ou interdire l'avortement les 25 dernières années?

- ☐ 10
- ☐ 25
- ☐ 44

8-Quelle(s) initiative(s) contribueraient selon-vous à réduire la discrimination envers les femmes?

Campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Les réponses

Question 1

En 1966, **l'avortement est la principale cause d'hospitalisation des femmes** avec 45 482 admissions, et, en 1962, il avait atteint le chiffre record de 57 617 admissions. Il y a toujours eu et il y aura toujours des avortements, la question qu'il importe de se poser est : ces avortements auront-ils lieu dans des conditions sécuritaires?

Question 2

C'est **dans les pays où l'avortement est légal et accessible que les taux d'avortement sont les plus bas**. Ainsi, en Europe de l'Ouest, le taux est de 12 avortements pour mille femmes en âge de procréer, tandis qu'il s'élève à 29 pour mille en Afrique et 32 pour mille en Amérique Latine, deux régions où la procédure est illégale dans presque tous les cas dans la plupart des pays. L'interdiction, la criminalisation ou les restrictions d'accès à l'avortement n'ont pas d'impact sur le nombre d'avortements, elles ont seulement un impact sur les conditions, sécuritaires ou pas, dans lesquelles ils ont lieu. Il est cependant possible de réduire le nombre de grossesses non planifiées et de promouvoir une saine sexualité en offrant une éducation sexuelle complète et adaptée selon l'âge et les besoins et en rendant accessibles et gratuits les moyens de contraception, y compris la contraception d'urgence.

Question 3

Faux. Comme dans la majorité des pays où la contraception est accessible et l'avortement décriminalisé, le taux d'avortement au Canada est relativement stable, avec une tendance à la baisse au cours des dix dernières années. L'avortement restera cependant toujours nécessaire puisqu'il n'existe AUCUN moyen de contraception fiable à 100%. De plus, sur une période reproductive qui dure plus de trente ans, il est hautement improbable qu'aucun oubli ou incident de contraception n'ait lieu.

Question 4

Être pour le libre-choix, **c'est reconnaitre à chaque femme le pouvoir de décider si et quand elle souhaite devenir mère. C'est la laisser choisir, en accord avec sa réalité et ses valeurs ce qui est le mieux pour elle dans le domaine de sa santé sexuelle, maternelle et reproductive**. C'est lui offrir des informations, des options et respecter ses choix. Mais c'est aussi porter des revendications telles que la revalorisation des prestations sociales, l'augmentation du nombre de places en garderie ou le contrôle du prix des loyers, entre autres. Bref, toute une série de mesures qui favorisent l'autonomie et la sécurité financière, afin que chaque femme puisse

réellement choisir sa maternité et élever dans la dignité le ou les enfants qu'elle met au monde. La santé reproductive est indissociable de la justice sociale.

Question 5

Toutes ces réponses. Être pour le libre-choix c'est reconnaitre aux femmes la capacité de prendre pour elles-mêmes les meilleures décisions quant à leur sexualité, leur vie reproductive et leur maternité. C'est reconnaitre à chacune le droit de vivre pleinement sa sexualité, de pratiquer l'abstinence si elle le désire, de mener à terme ou non une grossesse, d'accoucher avec une sage femme ou un ou une médecin. Bref, c'est reconnaitre que personne n'est mieux placé que la femme pour savoir ce qui est bon pour elle et adapté à sa situation et son contexte social. Et c'est surtout ne JAMAIS imposer ses convictions aux autres ni prendre de décisions à leur place.

Question 6

90% des avortements ont lieu avant la 12eme semaine. La durée d'une grossesse est calculée d'après la date des dernières menstruations. C'est ainsi souvent au cours de la cinquième semaine, lorsqu'elle constate un retard de ses règles, qu'une femme va pouvoir soupçonner puis confirmer la grossesse avec un test. Maintenir un accès simple, rapide et gratuit aux services permet que la majorité des avortements aient lieu à un stade précoce de la grossesse, en toute sécurité.

Question 7

Depuis 1988, **44** projets de lois et motions visant à interdire ou limiter l'avortement ont été déposés. Tous par des hommes.

Question 8

Lutter contre la discrimination, c'est lutter pour l'égalité entre les sexes et entre les personnes, afin que l'existence de tous et toutes soit valorisée et significative. Cela requiert un travail de fond et des lois pour protéger les plus vulnérables afin qu'ils et elles aient accès aux ressources nécessaires (revenus, sécurité, santé…) pour élever leurs enfants dans des environnements sains et sécuritaires. Il est plus que jamais nécessaire de lutter contre la discrimination et la violence faite aux femmes et aux filles. Malheureusement, il est de plus en plus difficile de le faire, notamment en raison des coupures budgétaires du gouvernement fédéral Conservateur qui affectent les organismes de défense des droits et de prestation de services, incluant les organismes qui aident les femmes violentées et abusées.